



Date de dépôt : 27 novembre 2024

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition pour la prolongation de la ligne** **des TPG 8 jusqu'au téléphérique du Salève**

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Le téléphérique du Salève appartient au paysage genevois. De fait, c'est le Groupement local de coopération transfrontalière qui est composé de trois entités qui en assure le fonctionnement : la République et canton de Genève, la communauté d'agglomération d'Annemasse et la commune de Mornex.

Les partenaires financiers sont Interreg, la Confédération suisse, la République et canton de Genève, la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'autres entités locales.

Le projet « Téléphérique du Salève TELSA » est soutenu par le programme européen Interreg.

Les exploitants sont la RATP, les TPG et Comag (société de câbles).

Actuellement l'arrêt des TPG de la ligne 8 à Veyrier-douane, qui se trouve à la frontière, est à 10 minutes à pied de la station de départ du téléphérique.

Un prolongement avec un arrêt supplémentaire pour le bus à la hauteur du téléphérique permettra une liaison directe, surtout pour les personnes à mobilité réduite.

Cette pétition demande donc de prolonger la ligne TPG 8 jusqu'au téléphérique du Salève.

N. B. 1 signature
M. Roberto Broggin
8, rue Lissignol
1201 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le prolongement de la ligne 8 des Transports publics genevois (TPG) est inscrit depuis de nombreuses années dans les documents de planification cantonale, tel que le plan d'actions des transports collectifs. Ce projet se heurte toutefois à des problèmes d'aménagement côté français, autour de la douane.

En janvier 2024, la communauté d'agglomération d'Annemasse (Annemasse Agglo) a fait savoir au département de la santé et des mobilités (DSM) que les études concernant l'aménagement de la douane de Veyrier et du carrefour entre la route du Pas-de-l'Echelle et la route départementale 1206 allaient reprendre. En effet, la reconfiguration de ce carrefour est une condition sine qua non pour le prolongement de la ligne 8 jusqu'au téléphérique du Salève avec des véhicules articulés, en vue d'assurer des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les résultats de cette étude, validés par Annemasse Agglo et par la commune d'Etrembières, ont été transmis en octobre 2024 au DSM. L'étude préconise la réalisation d'un carrefour à feu au niveau de la douane de Veyrier. Ce projet a été inscrit au projet d'agglomération 5^e génération, pour une réalisation à partir de 2028.

Dans l'attente de ces travaux, le DSM a suggéré aux autorités françaises que le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève mette en place une navette en minibus entre les terminus de Veyrier-douane et la gare inférieure du téléphérique. Cette solution paraît être la plus souple et la plus pragmatique, car elle ne nécessite pas d'aménagements et son offre peut être entièrement dimensionnée selon les besoins et les horaires du téléphérique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET